

N°1  
C.06-521  
Pij

AMICALE DES ANCIENS



DU 12<sup>E</sup> RÉGIMENT DE CHASSEURS

---

S O M M A I R E

- PRESENTATION DU BULLETIN	page 2
- LISTE DES TUES DU 12° CHASSEURS	3
- CAMPAGNE DU 12° CHASSEURS DU 28 AOUT 1939 AU 12 JUN 1940 - 1ère Partie -	6
- LE NEUTRALISME	8
- COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE DU 29 AVRIL 1951	9
- QUESTIONNAIRE	feuille volante

-o-o-o-

Ce premier numéro vous paraîtra, peut être, peu volumineux, mais vous saisirez tout de suite le motif.

Nous n'avons pas voulu engager de grosses dépenses avant de connaître l'ampleur des abonnements.

L'Amicale n'est pas riche, il ne s'agit pas de la ruiner.

Ce numéro vous est adressé aujourd'hui gratuitement, mais il va sans dire que cette gratuité ne peut se maintenir.

Dès le prochain numéro, le bulletin ne sera servi qu'aux membres de l'Amicale qui auront acquitté leur cotisation, laquelle se trouvera portée, pour 1953, à Frs: 250.--. Cette somme comportera, outre la cotisation de base, le supplément afférant au service du bulletin (frais d'impression et, éventuellement, d'envoi).

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous faire connaître, dès maintenant, votre désir de recevoir le bulletin régulièrement, afin de nous permettre d'établir nos prévisions. Merci.

-o-o-o-

Nous profitons de l'envoi de ce premier numéro pour vous rappeler qu'il n'est pas envoyé de convocations individuelles pour la participation de l'Amicale aux fêtes anniversaires et cérémonies patriotiques.

Il est entendu que les membres de l'Amicale doivent se grouper autour du fanion aux emplacements et heures fixés dans la presse locale pour le rassemblement des Sociétés.

BULLETIN DE L'AMICALE DES ANCIENS DU  
12<sup>ème</sup> REGIMENT DE CHASSEURS

-:-:-:-:-:-:-:-

Notre Bulletin

Le bulletin de l'Amicale des Anciens du 12<sup>ème</sup> Chasseurs, que nous attendions tous avec impatience, commence sa parution.

En voici le premier numéro.

Certes il a mis du temps à naître, notre bulletin. Ce retard est dû aux nombreuses difficultés qui ont mis obstacle à ses premiers pas. Bien du labeur a été nécessaire pour sa mise au point et nous espérons que ces efforts n'auront pas été vains.

Sa vie dépendra de l'intérêt que vous voudrez bien lui porter et son intérêt dépendra des renseignements que vous voudrez bien nous donner.

Car tous les membres de l'Amicale peuvent participer à sa rédaction.

Si de notre côté nous ferons tout pour rendre le bulletin aussi instructif, aussi intéressant que possible, il est certain que vous en restez les principaux artisans:

- en vous abonnant, c'est-à-dire en payant votre cotisation,
- en nous proposant des articles, des récits, des souvenirs personnels, des communiqués professionnels ou familiaux à insérer dans ses pages.

Le bulletin peut et doit devenir le parfait agent de liaison grâce auquel se trouvera prolongée la vie du régiment et renforcé son esprit qui, malgré les années et la dispersion, continue de vivre en chacun de nous.

LE COMITE.

-o-o-o-o-o-o-o-o-

ECOUTEZ tous les Dimanches, à 7 heures 54, sur la  
CHAINE NATIONALE, les émissions du COMITE DE LIAISON INTER  
FEDERAL DES AMICALES REGIMENTAIRES.

MORTS POUR LA FRANCE au cours de la Campagne 1939-1940

Nom et Prénom	Grade	Escadron	Date de Décès	Lieu de Décès
ADAM Armand	2° cl.	4°	12.6.40	VEULES LES ROSES
ANGOT René	"	EME	13.5.40	SY (Ardennes)
BACLET Marius	Brig. Chef	4°	12.6.40	SOTTEVILLE S/MER
BAIJOT Pierre	Adjud.	2°	14.5.40	VENDRESSE (Ard.)
BARL Jean-Paul	1° cl.	4°	10.6.40	SOTTEVILLE S/MER
BART Marcel	2° cl.	3°	13.5.40	SY (Ardennes)
BAZART René	Adjud.	3°	16.5.40	NEUFCHATEAU (Belg.)
BECUE Daniel	2° cl.	EME	12.6.40	Stc-COLOMBE (S.I.)
BELLET Roger	"	2°	1.6.40	ESTREBOEUF (Somme)
BENARD Eugène	"	1°	14.6.40	DIEPPE (S.I.)
BERNARD Serge	"	"	13.5.40	VOUZIERES (Ardennes)
BISSON Roger	M.L. Chef	3°	7.6.40	G. ILLERFONTAINE (SI)
BODMER Pierre	Brig.	"	5.40	Inhum. Cimct. de B.R.S (Belgique)
BOULANGER Roger	2° cl.	EME	8.6.40	BOX-BORDEL (S.I.)
BOUSREZ Paul	M.d.L.	"	12.6.40	Stc-COLOMBE (S.I.)
BRIZARD Jean	M.L. Chef	"	19.6.40	St-VLTRY (L & C.)
BROOKS Georges	2° cl.	"	11.5.40	NLOME (Belgique)
BULAND Victor	"	"	12.6.40	SOTTEVILLE S/MER
CAMUZELUX René	"	"	12.5.40	LA CHAPELLE (Ard.)
CARDON Auguste	"	"	12.6.40	SOTTEVILLE S/MER
CAROUGE Samuel	Brig.	"	12.6.40	SOTTEVILLE S/MER
CARTON Abel	2° cl.	3°	17.5.40	LA CHAPELLE (Aisne)
COUETTE Raymond	"	"	17.5.40	BERLAIMONT (Nord)
COUETTE Remy	Brig.	"	12.6.40	SOTTEVILLE S/MER
DAL Lucien	2° cl.	"	12.6.40	Stc-COLOMBE -S.I.
DELEFOSSE Maurice	"	"	15.5.40	MALMY (Ard.)
DEPORTE Norbert	"	"	12.6.40	SOTTEVILLE S/MER
DEQUET Jean-Marie	1° cl.	"	12.6.40	VEULES LES ROSES
DELRIEU Edmond	2° cl.	"	12.6.40	HEBERVILLE (S.I.)
DEMARE Albert	"	2°	12.6.40	Stc-COLOMBE (S.I.)
DEWAELE Georges	"	"	12.6.40	Stc-COLOMBE (S.I.)
DORANGE Stanislas	Licut.	2°	12.6.40	St-VLERY en CLUX
DROUARD Georges	2° cl.	"	11.6.40	St-PIERRE BENOUVIL
DUJARDIN Marcel	"	"	12.6.40	Stc-COLOMBE (S.I.)
DUMANGE Paul	"	"	12.6.40	PLEINE SEVRE (S.I.)
DUROSAY Bernard	"	"	11.5.40	RECOGNE (Belgique)
EUDIER René	"	"	10.6.40	INGOUVILLE S/MER
FOURCART Ernest	Brig. Chef	"	11.6.40	
FREGART Léon	2° cl.	3°	12.5.40	VENDRESSE (Ard.)
FUSTINONI Charles	"	"	12.6.40	SOTTEVILLE S/MER
GAUTHEROT François	"	"	12.6.40	ERMENOUVILLE (SI)
GUILLOTIN Léon	"	"	12.6.40	VEULES LES ROSES
GUILLAUME Louis	Brig.	"	12.6.40	ERMENOUVILLE (SI)
HELLOUIN Robert	2° cl.	3°	14.5.40	VENDRESSE (Ard.)
HEMMERIE François	"	"	12.5.40	SOTTEVILLE S/ MER
HERVIEUX Albert	"	2°	8.6.40	ESTREBOEUF (Somme)

HONS Georges	2°cl.		12.6.40	SOTTEVILLE S/ MER (S.I.)
HUBERT	Brig. Chef		11.6.40	St-VALLERY en CAUX (S.I.)
HUSSON Georges	2°cl.		13.6.40	
HUTTEAU Emile	"		9.6.40	FORGES lcs EAUX (S.I.)
JAVET Victor	1°cl.	EME	13.5.40	SY (Ardennes)
LAFOSSE Roland	2°cl.		11.5.40	CHAIRIERE (Belgique)
LAMY Henri	"		16.6.40	St-VALLERY en CAUX (S.I.)
LANCELEVÉE René	"		16.6.40	LEVONCOURT (Meuse)
LE CAM André	"		12.6.40	VEULES LES ROSES (S.I.)
LE CERF Marcel	"		12.6.40	SOTTEVILLE S/ MER (S.I.)
LEGRAND Serge	M. d. L.		13.5.40	HANNUT
LEGROS Norbert	2°cl.		12.6.40	SOTTEVILLE S/ MER
LEMESLE Charles	"		23.5.40	BAR LE DUC (Meuse)
MAINIER Albert	1°cl.		12.5.40	VENDRESSE (Ardennes)
MILL Paul	2°cl.		15.6.40	St-VALLERY en CAUX (S.I.)
MALET Clément	"		12.6.40	SOTTEVILLE S/ MER (S.I.)
MARSY Joseph	Adjud.		12.5.40	MALMY (Ardennes)
MARTIN Alcide	2°cl.		14.5.40	ANVERS (Belgique)
MEUNIER André	1°cl.		14.6.40	CREIL (Oise)
MOENLERT Léon	S/Lieut.		14.5.40	VENDRESSE (Ardennes)
MOREL Daniel	2°cl.		14.6.40	SOTTEVILLE S/ MER (S.I.)
NOBLE Jean	"		13.6.40	St-VALLERY-en CAUX (S.I.)
PELEFRENE Robert	"	4°	5.40	Disparu
PEON Eugène	"	3°	14.5.40	VENDRESSE (Ardennes)
PETIT Jean	"		13.6.40	ERMENOUVILLE (S.I.)
POIRE André	"		13.6.40	SOTTEVILLE S/MER (S.I.)
POMBOURQ Kléber	M. d. L.		12.6.40	Ste-COLOMBE (S.I.)
PRUVOT Gabriel	M.d.L.Chef		8.6.40	GUILLEPONTAINE (S.I.)
QUEMION Antoine	2°cl.	3°	11.5.40	LIBRAMONT (Belgique)
RENE Julien	"		17.5.40	CHAILONS S/ MARNE (Marne)
ROCHER André	"		12.6.40	SOTTEVILLE S/ MER (S.I.)
ROY Jean	"		11.6.40	PLEINSEVE (S. & O.)
RUBINSTEIN Claude	Brig.		12.6.40	Ste-COLOMBE (S.I.)
SAUTREUIL J.-Paul	2°cl.		12.6.40	SOTTEVILLE S/MER (S.I.)
SIMON Henri	"		12.6.40	St-VALLERY en CAUX (S.I.)
SIMONUTTI Libero, Jac.	"		14.5.40	LE CHESNE (Ardennes)
SOREL Jean	Brig. Chef		11.5.40	LIBRAMONT (Belgique)
TAUPIN Georges	2°cl.		14.5.40	disparu
TREGUER Raymond	"		12.6.40	St-VALLERY en CAUX (S.I.)
TZIRULNIC Itzic	"		12.6.40	ERMENONVILLE -S.I.
VALLERY Robert	"		12.6.40	SOTTEVILLE S/MER (S.I.)
VERDURE Georges	"		14.5.40	CHICHERY (Ardennes)

Roger

Morts pour .....

MORTS POUR LA FRANCE

en Captivité

CAZE Henri	1°cl.	4°	26.2.41	WUPPERTHAL ELBERFELD
COURCOL Vital	2°cl.		23.5.44	ESPENEL IN
DELAORTE Ernest	2°cl.		3.12.40	LINGEN
FERREIRA François			2.3.45	NIEDERHAUSSEN
FOUILLEN William	2°cl.		3.8.43	HIMBOURG
FOURNIER Lucien	Brig.Chef		4.10.40	HERBORN
MICHON René	2°cl.		10.6.42	WEIMLAR
MORANDEAU Gabriel	M.d.L.Chef		29.3.41	LAZAN
RICHIER Etienne	Commandt.		5.2.45	NIENBURG
VERDURE Eugène			1.5.45	

N.B. - Pour nous permettre de compléter cette liste, nous prions les membres de l'Amicale de bien vouloir nous signaler les erreurs qui auraient pu se glisser dans l'énoncé des grades, des dates et des lieux de décès et de nous indiquer les unités auxquelles appartenaient les noms qui y sont compris et les missions qu'il y a lieu.

VOULEZ-VOUS LA MORT DE VOTRE AMICALE ?

- ALORS :
- Ne venez pas aux réunions ....
  - Ne payez pas vos cotisations .....
  - Critiquez ses dirigeants .....

-o-o-o-o-o-o-

Vous qui êtes membre de cette Amicale, avez-vous pensé à elle ce jour et qu'avez-vous fait pour elle ?

REFLECHISSEZ .....

RESUME DE L'ACTION MENEÉ PAR LE 12° CHASSEURS

en 1939 - 1940

-----  
1ère Période, du 28 Août 1939 au 10 Mai 1940

Le 12ème Chasseurs, en 1939, est en garnison à SEDAN. Il est commandé par le Colonel LESNE. Il fait partie de la 6ème Brigade de Cavalerie (Général BROWN de COLSTOUN) et de la 3ème Division de Cavalerie (Général PETIET).

Le 28 Août au soir, le Régiment alerté, reçoit l'ordre d'être au lever du jour sur ses emplacements de couverture au N.E. de SEDAN: de FLEIGNEUX à LE TREMBLOIS (soit 25 kilomètres de front à vol d'oiseau).

Le 1er escadron est à	LE TREMBLOIS
Le 2ème escadron est à	POURU aux BOIS
Le 3ème escadron est à	LA CHAPELLE
Le 4ème escadron est à	FLEIGNEUX - ILLY

L'E.M.E., l'E.M., le P.C. sont à RAUCOURT.

La mobilisation se poursuit dans ces cantonnements; réservistes, chevaux et camions de réquisition complètent rapidement les effectifs.

Le 5 Septembre, la 3ème D.C., qui a été relevée par des unités d'infanterie, fait mouvement pour la région de THIONVILLE où elle arrive le 9 Septembre.

Le 12ème Chasseurs tient dans cette région au contact de l'ennemi, un secteur à l'Est de SIERCK jusqu'au 15 Septembre.

Le 24 Septembre, la 3ème D.C. quitte la région de THIONVILLE pour celle de LONGWY où elle prendra à son compte l'organisation du terrain en avant de ce secteur de la ligne Maginot.

De ce fait, dès le 6 Octobre, le 12ème Chasseurs s'installe en avant de LONGLAVILLE, de part et d'autre de la route de LONGWY-LUXEMBOURG, avec 2 escadrons et l'E.M.E. en entier; 2 escadrons restant en réserve à CUTRY; le P.C. du Régiment est à LONGLAVILLE. Il effectue un gros travail pour creuser des tranchées, construire des abris et un réseau de fils de fer barbelés.

Le 18 Janvier 1940, la 3ème D.C. est envoyée dans la région Est de VERDUN pour y subir des transformations et moderniser son équipement.

Le 12ème Chasseurs, le 11ème Cuirassiers et une partie du 72ème d'artillerie quittent la 3ème D.C. pour entrer dans la composition de la 5ème Division Légère de Cavalerie (D.L.C.) sous le commandement du Général CHANOINE, avec le 15ème Régiment de Dragons Portés (R.D.P.) et le 5ème Régiment d'Autos-Mitrailleuses (R.A.M.) de nouvelle formation.

Pour ce faire, le Régiment est acheminé le 19 Février par voie de fer et débarqué dans la région Sud de Ste-MENEHOULD.

Le 16 Mars, la 5ème D.L.C. quitte par la voie de terre, la région de Ste-MENEHOULD pour celle de SEDAN où elle arrive au

complet le 22 Mars.

Le 12<sup>ème</sup> Chasseurs s'installe dans les cantonnements suivants, bien connus par tout son personnel;

- le 1<sup>er</sup> escadron à FLOING
- le 2<sup>ème</sup> escadron à VILLERS-CERNAY
- le 3<sup>ème</sup> escadron à LA CHAPELLE
- le 4<sup>ème</sup> escadron à ILLY
- l' E.M.E. à GIVONNE
- l' E.H.R. et le P.C. à SÉDAN

C'est pendant cette période que le 4<sup>ème</sup> escadron subit une transformation à la suite de laquelle il comprendra dorénavant 2 pelotons à cheval et 2 pelotons à bicyclette.

Le Régiment travaille à organiser le secteur et à établir tranchées et réseaux de fils de fer. Il complète son instruction en liaison avec les autres unités de la D.L.C.

Le 10 Mai, l'armée allemande envahit la Belgique et la Hollande.

La 5<sup>ème</sup> D.L.C. reçoit l'ordre d'exécuter sa mission qui est d'aller prendre le contact de l'ennemi, le plus loin possible en territoire belge et de ralentir sa marche vers la frontière française et la Meuse, par action retardatrice.

( A. SUIVRE ).

-----

L'EXEMPLE SUISSE

La Suisse ne possède pas d'armée de métier, mais seulement un cadre extrêmement réduit d'environ 500 gradés qui sont les seuls militaires de carrière de ce pays.

Par contre, le service militaire y est obligatoire pour tous les citoyens: service très astreignant puisqu'il comporte le séjour d'une durée de 17 semaines dans une école de recrues, dès l'âge de 19 à 20 ans, et ensuite, un rappel obligatoire de 3 semaines, chaque année, jusqu'à l'âge de 36 ans. Les cadres (officiers compris) sont sélectionnés au cours du stage de l'Ecole des Recrues et de chacun des rappels.

Bien que la Suisse ne compte qu'une population de 4.600.000 habitants, grâce aux sentiments patriotiques très développés de tous les citoyens, son armée mobilisée pourrait atteindre le chiffre relativement considérable de 700.000 hommes. La Suisse fait actuellement un très gros effort pour moderniser son armement et, à cet effet, un plan quinquennal largement financé est entré en application cette année.

NEUTRALISME

Il est hors de doute que tout le monde en France ne désire qu'une chose:

EVITER AU PAYS LES DEVIATIONS ET LES DEUITS D'UNE NOUVELLE GUERRE.

Mais les divergences apparaissent dès qu'il s'agit de rechercher comment atteindre plus sûrement cet objectif. Certains, en particulier parmi les jeunes, espèrent qu'il doit suffire pour cela que la France adopte une politique de neutralité. Illusion terriblement dangereuse. Nous savons, en effet, depuis 1914, tout au moins, qu'une neutralité même garantie par des accords internationaux ne représente pas une sécurité et nos amis belges n'ont pu publier que devant la Force les pactes les plus soûnneils ne deviennent que "chiffons de papier".

UNE NEUTRALITE DESARMEE N'EST PAS UNE GARANTIE DE PAIX.

La Suisse et la Suède le comprennent bien ainsi puisqu'elle ont, l'une et l'autre, une puissance militaire importante proportionnellement à leur population.

Mais il y a plus: la France, par sa position géographique, par ses ressources en hommes et en richesses, par sa possession aux principaux carrefours du monde de bases stratégiques d'une importance primordiale, court le risque, en cas de conflit, d'être le champ de bataille obligé.

En définitive, si tous les Français sont bien d'accord pour désirer ardemment le maintien de la Paix, celui de leur indépendance et de l'intégrité de l'Union Française, ils doivent bien se pénétrer de cette idée que ce maintien ne peut être garanti non seulement que par leurs propres forces seules, mais aussi par des forces à l'échelle mondiale.

L'idéal serait donc de confier le maintien de la Paix à une force internationale constituée par des éléments de toutes les Nations, éprises de Liberté et c'est bien ainsi que l'avaient compris les Alliés en créant l'O.N.U.

La Paix est une création continue, elle se gagne et se mérite, on la trouvera dans l'effort et non dans l'abandon.

-----

QUESTIONNAIRE

N'oubliez pas de nous adresser, par retour de courrier, (Cdt de GRETRY, 27, av. Philippoteaux SEDAN ou MOZEN Martial, 38, avenue des Martyrs SEDAN) le questionnaire inclus sous forme de feuilles volantes.

Il servira à établir dans les prochains bulletins, la liste des membres de l'Amicale avec renseignements pour chacun d'eux.

C O M P T E - R E N D U  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 29 AVRIL 1951 TENUE A SEDAN  
-----

Sur convocation du Président de GRETRY, les membres actifs de l'Amicale des Anciens du 12° Chasseurs se sont réunis en Assemblée Générale le Dimanche 29 Avril 1951 à 9 heures au Café des Soquettes à Sedan.

Après avoir constaté qu'il y a 57 membres présents et avoir retracé la vie de l'Amicale des derniers douze mois, le Président de GRETRY donne connaissance des membres absents et excusés et passe à l'ordre du jour ci-après:

- a) Election de 3 membres du Comité en remplacement des 3 membres sortants statutairement et qui sont:  
Commandant de GRETRY  
MM. MOYEN et MARX
- b) Exposé financier et approbation des comptes.
- c) Quitus à donner aux membres du Comité pour leur gestion de l'exercice 1950 et affectation du solde financier.

Le Commandant de GRETRY propose donc de délibérer sur les résolutions suivantes à prendre en Assemblée:

PREMIERE RESOLUTION

Aucune candidature ne s'étant manifestée pour pourvoir au remplacement des trois membres du Comité sortants, la collectivité des membres présents réélit, pour un mandat de trois ans:

- 1°) Le Commandant de GRETRY comme Président actif de l'Amicale;
- 2°) M. MOYEN comme trésorier de l'Amicale;
- 3°) M. MARX comme secrétaire de l'Amicale.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Donnant la parole au Trésorier MOYEN, celui-ci donne lecture des comptes financiers comme suit:

Solde en caisse le 26 Février 1950 (dernière Assemblée Glé.) 75.351

<u>RECETTES</u> :	Cotisations:	6.750.
	Dons divers:	2.020.
	Vente insignes:	800.
	Vente photos:	500.
	Bal du 9 Décembre 1950:	18.082.
		-----

à reporter: 28.152. 75.351.

.....

	Reports:	28.152.	75.351.
<u>DEPENSES:</u>	Secours divers:	33.100.	
	Correspondance-téléphone:	6.400.	
	Abonnements divers:	4.036.	
	Gerbes:	2.360.	
	Frais de comptes-courants:	432.	
	Entretien plaque Fabert:	300.	<u>46.628.</u>
	Excédent des Dépenses sur l'Exercice:	.....	18.476.
	<u>Reste en caisse à ce jour:</u>		<u>56.875.</u>
Cette somme se trouve pour:			
	En caisse:	.....	8.814.
	En compte-courant postal:	.....	10.589.
	à la Société Générale:	.....	37.472.

L'Assemblée approuve pleinement les comptes de l'exercice.  
 Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

La totalité des membres présents donne quitus aux membres du Comité pour leur gestion de l'exercice 1950, décide de reporter le solde "à NOUVEAU" et déclare l'exercice clos.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour et les membres présents déclarant chacun n'avoir plus rien à formuler, le Président de GRETRY lève la séance à 9 heures 30.

QUESTIONNAIRE

N'oubliez pas de nous adresser, par retour de courrier, (Commandant de GRETRY, 27, av. Philippoteaux SEDAN ou M. MOYEN Martial, 38, av. des Martyrs de la Résistance SEDAN) le questionnaire inclus sous forme de feuille volante.

Il servira à établir dans les prochains bulletins la liste des membres de l'Amicale avec leur adresse et l'énumération de tous événements heureux ou malheureux survenus à vous-mêmes ou à votre famille depuis votre appartenance au 12ème Régiment de Chasseurs.